



Refus de remboursement d'un voyage

Par **damart**, le **24/09/2008** à **21:33**

J'AI 47 ANS
Mon cancer c'est déclaré début mars. Traitement chimiothérapie de 7semaine en place.Début du traitement fin mai, fin du traitement mi juillet.
Malgré la maladie je veux partir en vacances annuelles, avec autorisation des médecins qui ne juge aucunement une interdiction. Je prends mon billet d'avion pour le Sénégal le 24 juin, date de départ le 15 aout, 1mois après la fin des traitements. Malheureusement je ne peux partir pour raison de santé, l'assurance ne veut pas me rembourser. En effet l'assurance constate la survenance d'un évènement médical le debut mars empêchant dès cette date la réalisation d'un voyage.
N'a-t-on plus le droit de prendre des vacances lors d'une maladie? Car maintenant tout départ en vacances sera postérieur à la maladie.
J'attends vos réponses et votre aide
ncordialement

Par **Patricia**, le **25/09/2008** à **00:17**

Bonsoir,
Que disent les conditions particulières de vente de la compagniaérienne, concernant l'annulation de la part du client ?
Les agences de voyage et compagnies aériennes ne remboursent Jamais 100 % et quelle que soit la raison.
Des frais d'annulations sont toujours déduits, environ :
25 % entre 30 et 21 jours avant le départ
50 % entre 20 et 8 " "
75 % entre 7 et 2 " " "
Combien de temps avant la date de départ prévue les avez vous prévenus ?
et comment ? (avez-vous envoyé une lettre rec avec A/R + certificat médical à l'appui ?)
Cordialement